



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

**Municipalité de Nominingue, le mardi 14 mai 2019 – État de la situation concernant les inondations et levée de l'état d'urgence.**

À la suite des dernières constatations sur le terrain et suite à une rencontre du comité en charge des mesures d'urgences, le maire de Nominingue, monsieur Georges Décarie, a déclaré à 10 heures ce matin la levée de l'état d'urgence. Cela ne veut toutefois pas dire que la Municipalité ne demeurera pas vigilante sur le terrain dans les prochains jours. Par contre, le centre d'hébergement est fermé à compter de ce matin puisque ce service n'est plus requis.

Actuellement, deux ponts demeurent toujours fermés à la circulation (Groseillers et Aubépine). Un chemin de contournement a d'ailleurs été construit pour desservir les résidences isolées par la fermeture du pont des Groseillers. En ce qui concerne le pont de l'Aubépine, le ministère des Transports devrait venir vérifier la situation sur place d'ici vendredi et rétablir la circulation s'il y a lieu.

### Services offerts par la municipalité

Afin de faciliter la disposition des déchets générés par les inondations, dont les débris de démolition, l'écocentre, situé au garage municipal, sera exceptionnellement ouvert les samedis 18 et 25 mai et comme prévu, il sera aussi ouvert le samedi 1<sup>er</sup> juin et ce, de 9h à 16h.

Les douches et toilettes demeurent disponibles à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture des bureaux, soit de 8h à 12h et de 13 h à 16h.

### Aide financière

Il est possible que vous soyez admissible à une aide financière. Pour en savoir plus, consultez le lien suivant <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/assistance-financiere-sinistres.html>

Pour en savoir plus sur l'aide financière offerte par la Croix Rouge, consultez le lien suivant : [www.croixrouge.ca/inondationsquebec](http://www.croixrouge.ca/inondationsquebec) ou communiquez par téléphone au numéro 1-800-863-6582.

### Liens utiles pour le rétablissement après sinistre

Les liens <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/inondation.html> et [www.croixrouge.ca](http://www.croixrouge.ca) peuvent également vous être d'une grande utilité pour savoir quoi faire après un sinistre.